

Délibération n° 2_2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi douze février à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BOLOS, Maire.

Etaient présents : ALBAREIL ALAIN, BOLOS LAURENT, CASTELLON MAITE, DIDI DANIEL, GIORDA MARIE-ARMELLE, HOWARD RUTH, PROVENCE FRANCK, ZANIN LOVELY.

Etaient représentés : DROUOT GAELE, GALEAU ESTELLE

Secrétaire de Séance : FRANCK PROVENCE

Objet : Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance précédente en date du 10 décembre 2025.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-26,
- Vu le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 joint en annexe,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 10 décembre 2025 tel qu'il est joint en annexe.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Le Maire,
Laurent BOLOS



Le secrétaire de séance,
Franck PROVENCE

Votants :	10
Pour	10
Abstention	0
Contre	0

Fait à Castelfranc,
Le 13/02/2026

Le Maire :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.*
- *Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>*
- *Notifié le 16/02/2026*